

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juin 2016

**Président : François de MAZIÈRES** (sauf délibérations n°2016-06-02)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 - pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 - pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER (sauf délibération n°2016-06-19), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 - pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n°2016-06-13), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-06-23 à 26), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

**Absents excusés :**

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,  
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Evolution des offices de tourisme communaux existants en offices de tourisme communautaires, en application de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).**

- M. François de Mazières, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L. 5211-17 et L.5216-5-II al.1<sup>o</sup> du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposant le transfert obligatoire de la compétence « promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme » ;

Vu le Code du tourisme, notamment les articles L.133-1 à L.133-3 et L.133-4 à L.133-10 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, modifiés par délibération 2016.03.02 du 8 mars 2016;

Vu les dépôts de marque auprès de de l'Institut national de protection intellectuelle (INPI) pour les communes de Bougival, Jouy-en-Josas et de Versailles ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 2 juin 2016.

- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce, en lieu et place des communes, la compétence développement économique.

La loi NOTRe prévoit l'élargissement du champ de cette compétence notamment pour intégrer la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (au sens du 1<sup>er</sup> alinéa du I de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales), qui sera exercée de plein droit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a intégré cette évolution du droit dans ses statuts en les actualisant par voie de délibération lors de la séance du 8 mars 2016.

- La loi NOTRe a prévu à ce jour plusieurs modalités d'application de cette nouvelle compétence tourisme, qui sont par ailleurs susceptibles de connaître de nouvelles évolutions d'ici fin 2016.

Ainsi, afin de préserver l'identité propre à chaque territoire communal déjà doté d'un office de tourisme et dont la marque territoriale est protégée, le texte prévoit la possibilité de maintenir les offices de tourisme existants dans leur fonctionnement autonome actuel, tout en transférant leur gouvernance et leur financement à la communauté d'agglomération.

Cette organisation, pour la communauté d'agglomération, permettrait de maintenir les acteurs du tourisme du territoire dans la situation la plus proche de la situation actuelle et répondrait ainsi au mieux aux spécificités et besoins locaux.

Pour cela, il est nécessaire de statuer, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016, sur le maintien de l'autonomie des offices de tourisme existants. C'est l'objet de la présente délibération.

Les marques territoriales ont été déposées auprès de l'Institut national de protection intellectuelle (INPI) pour les communes de Bougival, Jouy-en-Josas et de Versailles,

- Une fois la loi adoptée dans son texte définitif, il conviendra de confirmer la forme juridique associative de ces offices, la stratégie de développement du tourisme communautaire qu'ils seront chargés de mettre en œuvre, ainsi que les moyens par lesquels ils pourront l'appliquer.

Le Conseil communautaire devra également, d'ici fin 2016, désigner ses représentants au sein de ces offices de tourisme communautaires.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
le Conseil communautaire décide, sous réserve du maintien en l'état, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) dans ses termes actuels :

- 1) *de maintenir des offices de tourisme communautaires distincts et à portée territoriale limitée pour les communes de Bougival, Jouy-en-Josas et Versailles, dans le cadre de la nouvelle compétence de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme », à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;*

2) de confier à ces offices de tourisme communautaire distincts les missions suivantes, sans que celles-ci soient limitatives :

- promotion du tourisme intercommunal, en cohésion avec le Comité départemental du tourisme et le Comité régional du tourisme pour leur territoire de compétence ;
- élaboration et mise en œuvre de la politique du tourisme de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour leur territoire de compétence ;
- développement du tourisme d'affaires pour leur territoire de compétence ;
- coordination des acteurs locaux du tourisme pour leur territoire de compétence.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand se substituera aux communes concernées dans leurs conventions d'objectifs et de moyens passées avec leurs offices communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 74

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix  
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. Simeoni)

Pour le Président,  
Par délégation,



Directeur général des services





# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_06\_11

**Résumé de l'acte** : Compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » d...

**Date de décision** : 29/06/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 1.1. Marchés publics

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 29/06/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160629-2016\_06\_11-DE

### Pièces jointes :

2016-06-11 - Offices de tourisme.pdf

### Historique :

29/06/2016 17:21:24	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:42	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:27	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:44	Accusé de réception reçu	

